

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 24 MAI 2013

A 20 heures, sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Maire

Etaient présents :

BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, FOHRER Simone, GOETZ Marc, HOMBERT Liliane, LANG Annette, SARTORIO Etienne, WALTISPERGER Patrice

Absents excusés : BRUN Claude, DANNER Christophe, INVERNIZZI Corine, MULLER Monique

Procurations : DANNER Christophe procuration à Etienne SARTORIO – MULLER Monique procuration à Marc GOETZ

Secrétaire de séance : Daniel MAURER

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12.4.2013
 - 2.Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
 - 3.Transmission électronique des actes de la commune
 - 4.Compte-rendu des réunions de commissions
 - 5.Informations et divers
- Tour de table

1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.4.2013

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12.4.2013 est approuvé à l'unanimité.

2.RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente et commente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2012.

Un exemplaire du rapport est joint en annexe 1 du présent compte-rendu et avait été diffusé en connaissance à tous les membres du Conseil Municipal avant la réunion.

Le Conseil municipal en prend acte et, à l'unanimité, ADOPTE le rapport.

3. TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES DE LA COMMUNE

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret N° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 18 mars 2013 ;

Considérant l'intérêt de procéder à la dématérialisation des flux entre les services de l'Etat et la Commune,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de s'engager dans la dématérialisation de la transmission

- . des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture et des documents budgétaires,

Considérant qu'il souhaite également transmettre par voie dématérialisée les documents et pièces comptables aux services de la Trésorerie et recourir au parapheur électronique,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions sont les suivantes :

- . Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;

- . En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale du Haut Rhin

- . Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque

membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.

. Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

- DONNE SON ACCORD pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de télétransmission tels que précisés ci-dessus avec le tiers de télétransmission issu de la consultation,
- DONNE SON ACCORD pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission
 - . des actes réglementaires
 - . budgétaires

soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;

- DONNE SON ACCORD pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission dans le cadre des actes transmis aux services de la DGFIP,
- DONNE SON ACCORD pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et le prestataire de service de certificat électronique issu de la consultation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis au contrôle de légalité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis dans le cadre des relations avec les services de la DGFIP,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

4.COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS

a) Commissions « Environnement » et « Fleurissement et cadre de vie » tenue le 23 avril 2013

◆ M. BRUN Bernard présente et commente un projet de création d'un parcours pédagogique au Nord-Est du village, en prolongation du site des étangs qui est un espace aménagé, entretenu et fleuri par une association locale.

La prolongation vers le Nord-Est de la promenade déjà très fréquentée autour des étangs, permettrait de faire découvrir un décor sauvage avec ses nombreux atouts au niveau de la faune et de la flore en bordure du Muhlbach, un décor rural puis la digue du Rhin, vestige historique et enfin la forêt rhénane classée forêt de protection.

Vu l'intérêt que présente ce projet ,

Le Conseil Municipal CHARGE Monsieur BRUN de contacter M. WENTZ Nicolas, chargé de mission dans le cadre du GERPLAN, en vue d'une inscription de l'opération parmi les actions à mettre en œuvre par le GERPLAN.

◆ Mme LANG Annette expose la proposition de la commission concernant le problème des déjections canines qui souillent les trottoirs à savoir :

- installer une poubelle avec distributeurs de sachets à deux endroits stratégiques ;
- accompagner cette installation d'une campagne de communication : panneaux, circulaire aux habitants...

Le Conseil Municipal VALIDE cette proposition.

b) Commission technique tenue le 14 mai 2013

Monsieur le Maire expose :

- Commande a été passée
 - . pour la révision et la réparation des volets mobiles des vitraux de l'église ;
 - . pour la révision des mastics de l'ensemble des vitraux,le tout pour un coût global de 3 803,28 € TTC ;
- le gravier nécessaire à la réfection du chemin qui dessert le restaurant du Poney Parc sera pris en charge par la commune ;
- la commission a dressé une liste d'éléments à prendre en compte lors de l'étude à mener en vue de l'aménagement de la rue du Canal d'Alsace.
Cette liste servira à établir un cahier des charges afin de recruter un bureau d'étude pour cette opération.

Le Conseil Municipal en prend acte.

5. INFORMATIONS ET DIVERS

a) Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal : PC N° 13B0006 à 0009 – DP N° 13B0009.

Il signale également qu'une demande a été déposée en vue de l'installation d'un distributeur automatique d'œufs sur domaine public, dans la rue du Général de Gaulle, devant la boulangerie GRENACKER.

b) Réfection de la rue d'Ensisheim

Monsieur le Maire communique une lettre de M. Charles BUTTNER, président du Conseil Général, l'informant que les travaux de pose d'une nouvelle couche de roulement sur la RD 50 (rue

d'Ensisheim) à Blodelsheim n'ont pas été retenus par le Département pour 2013.
Le dossier sera à nouveau analysé lors de la programmation 2014.

c) Location de la maison 8B rue d'Ensisheim

La maison communale située 8B rue d'Ensisheim, (ancien logement du Trésorier) a été relouée à un particulier à compter du 1^{er} juin 2013 pour un loyer mensuel de 850 €.

d) Mise à disposition de la salle polyvalente

La Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, gestionnaire du périscolaire « La Farandole », organisera le 24 novembre 2013 des Festivités à l'occasion de son 45^e anniversaire. Elle envisage de célébrer cet événement à la salle polyvalente de Blodelsheim.

Le Conseil Municipal DECIDE de prendre en charge le coût de la location de la salle qui sera versé à l'Association de Gestion de la salle.

Monsieur le Maire signale également que l'Assemblée Générale de la FDFC68 se tiendra à Berrwiller le 31.5.2013 et qu'il y assistera. Il invite toute personne intéressée à se joindre à lui.

e) Classes vertes organisées par l'école « Les Tilleuls »

Monsieur le Maire communique une lettre de remerciements des classes CE1/CE2 – CM1/CM2 pour la subvention versée par la commune de Blodelsheim pour l'organisation des classes de découverte à Stosswihr.

f) Fonds de concours attribué par la Communauté de Communes « Essor du Rhin »

Par délibération du 29 avril 2013, le Conseil de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » a décidé d'attribuer aux communes membres un fonds de concours correspondant au montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement du Syndicat du collège.

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes « Essor du Rhin », le Conseil Municipal ACCEPTE le fonds de concours susvisé d'un montant de 11 512,50 €.

g) Aménagement du secteur et de l'entrée Sud du village

La Société BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du secteur et de l'entrée Sud du village, viendra présenter l'avant-projet concernant ce dossier Mercredi le 29 mai 2013 à 18 H.

Une invitation a été adressée à la Commission Technique pour cette présentation.

h) Brigades vertes

Les « Brigades vertes » prendront leurs fonctions à Blodelsheim le 1^{er} juin 2013.

Une réunion préliminaire se tiendra en mairie Jeudi le 30.5.2013 à 17 H.

Toute personne intéressée pourra y assister.

i) Commerce de proximité

Les prix du label national « Commerce de proximité dans la ville » ont été décernés par la C.C.I. de Seine-et-Marne à Serris (Marne la vallée).

Les commerçants de Blodelsheim se sont vus décerner à cette occasion le label « 3 sourires ». Ce label récompense une politique volontaire et consensuelle en matière de maintien et de développement des activités économiques de proximité.

Monsieur le Maire souligne la chance que présente pour la commune le fait de disposer d'un tissu artisanal et commercial dense.

j) Travaux dans les locaux du futur atelier communal

Les travaux engagés par la Communauté de Commune « Essor du Rhin » dans les locaux administratifs du futur atelier communal de Blodelsheim afin d'y accueillir temporairement les enfants de la structure « Pirouette » touchent à leur fin. La rentrée des enfants est prévue le 17 juin 2013.

k) Installation d'un défibrillateur cardiaque automatisé au Poney Parc

Un défibrillateur cardiaque automatisé a été acheté pour équiper le Poney Parc. L'appareil sera installé sur la façade du Restaurant du parc.

l) P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention)

Suite à la validation du P.P.I. du C.N.P.E. de Fessenheim le 12.11.2012, du P.P.I. Rhodia/Butachimie le 24.4.2013, du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) en février 2013, Monsieur le Maire propose de réunir la cellule de crise locale en juin ou septembre 2013 afin de procéder à une analyse de ces documents.

m) Exercice militaire

Le R.M.T. (Régiment de Marche du Tchad) organisera un exercice sur le territoire de Blodelsheim fin juin.

n) Plan local d'urbanisme de Fessenheim

Une réunion des services associés à l'élaboration P.L.U. de Fessenheim se tiendra le 5.6.2013 à 15 H en Mairie de Fessenheim. M. le Maire y assistera.

o) Jeux intervillages

M. Vincent STAHL a été nommé « capitaine » des équipes de Blodelsheim pour les jeux intervillages organisés le 28 juillet 2013 par l'ECS à Munchhouse.

Pour chaque village, 3 élus devront intégrer les équipes. Pour Blodelsheim, il s'agira de Messieurs Etienne SARTORIO, Ludovic BERINGER et Marc GOETZ.

p) Bilinguisme dans les écoles

Lors d'une réunion du G.L.C .T (Groupement local de coopération transfrontalier), M. Willy STAETELE, président du Conseil Rhénan, s'est montré particulièrement intéressé par le fonctionnement des écoles bilingues dans notre secteur et notamment à Blodelsheim.

g) Peloton spécialisé de protection de Gendarmerie (PSPG)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier relatif à la construction d'une caserne pour l'hébergement du PSPG suit son cours.

Le dépôt de la demande de permis d'aménagement devrait se faire fin juin 2013.

TOUR DE TABLE

Patrice WALTISPERGER informe l'assemblée qu'une décision sera prise prochainement à la Communauté de Communes « Essor du Rhin » au sujet de l'implantation d'un hôtel d'entreprise. Il conviendra de définir le type, le lieu d'implantation et le dimensionnement de la structure à créer.

Marc GOETZ signale que la partie Ouest de la route départementale N° 50 (traversée de la forêt après Roggenhouse) est en fort mauvais état et qu'il conviendrait d'intervenir auprès du Département pour signaler le danger notamment pour les poids lourds.

Il rend également compte de l'Assemblée Générale de l'Association de Gestion de la salle polyvalente tenue le 13 mai 2013 : le décompte financier 2012 a présenté un excédent mais il conviendra d'être vigilant à l'avenir, les frais de chauffage étant de plus en plus importants.

Le planning d'occupation de la salle est également bien rempli ce qui génère une activité très dense. Enfin il signale que le panneau d'information apposé sur les bornes des points d'apport volontaire (PAV) n'est pas conforme avec le guide du tri diffusé dans les foyers ce qui risque de perturber les utilisateurs.

Il lui est répondu que ces panneaux seront remplacés prochainement.

Annette LANG rend compte de l'Assemblée Générale de l'Association de Gestion des structures « Petite Enfance ».

Elle relève le bon fonctionnement et la bonne fréquentation de chacune des structures.

A ce propos, Patrice WALTISPERGER communique le montant de la participation financière versée par la Com Com pour le fonctionnement du service.

Il s'agit d'une somme importante qu'il conviendrait d'optimiser à l'avenir.

Etienne SARTORIO souhaite connaître la date de la rencontre avec les élus de Grissheim.

Selon Monsieur le Maire, elle a été fixée au 14 juin à Grissheim mais l'invitation ne lui est pas encore parvenue.

Bernard BRUN informe qu'il a participé à l'Assemblée Générale du G.I.C. (Groupement d'Intérêt Cynégétique) où a été relaté le problème de l'importance des dégâts de gibier à payer par les chasseurs.

En 2012, l'indemnisation au titre des dégâts de gibier a été de deux millions d'euros pour l'ensemble du Haut-Rhin dont 14 000 € sur le ban de Blodelsheim.

Ces chiffres, qui sont en progression de 27 %, risquent d'avoir une incidence sur les relocations des chasses en 2015.

Liliane HOMBERT informe l'assemblée :

- que les enfants de l'école maternelle ont effectué une visite du dépôt des sapeurs pompiers ;
- que le Conseil Municipal des enfants a été reçu à la Brigade de gendarmerie de Blodelsheim pour une présentation des locaux et de matériels divers ainsi qu'une information sur le rôle des gendarmes.

François BERINGER signale qu'il a été vivement interpellé par un riverain du « Ganza.Plàtzlé » au sujet de l'emplacement du « tube » (conteneur à bio déchets) qui, selon l'intéressé, lui cause de nombreuses gênes : bruit, circulation de véhicules à toute heure etc...

Il évoque également le rôle délicat des agents techniques qui assurent les permanences à la déchèterie : agressions verbales, manque de respect de la part des usagers, refus de trier...

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **Jeudi 6 juin 2013 à 20 H.**

La séance est levée à 22 H 30.

Blodelsheim, le 28 mai 2013

Le Maire

François BERINGER